



COMMUNIQUE DE PRESSE

[VERSION MISE A JOUR A 18h30](#)

INCIDENT SUR LA SEINE D'UNE BARGE TRANSPORTANT DU NITRATE DE CALCIUM
A HAUTEUR DE TRIEL-SUR-SEINE (78)

LES ANALYSES REALISEES PAR LE SIAAP CONFIRMENT LE BON ETAT ECOLOGIQUE DES EAUX DE LA SEINE

Mardi 21 février 2023 – [Mise à jour à 18h30](#)

Le SIAAP a reçu les résultats d'une série d'analyses réalisées ce jour : elles confirment le bon état écologique des eaux de la Seine et l'absence d'impact de l'incident sur le milieu naturel.

Lundi 20 février en fin d'après-midi, une barge en provenance du Havre et à destination de l'usine Seine Aval, transportant 878 m3 de nitrate de calcium, un produit utilisé pour le traitement des eaux usées, a heurté la pile du pont suspendu de Triel sur la route départementale D2, sans qu'il y ait de victime à déplorer.

Depuis lundi soir, le SIAAP est mobilisé é dans la gestion de cet incident, aux côtés des services de l'Etat et des pompiers et en lien permanent avec les élus du département et les maires des communes riveraines.

Les opérations conduites après la sécurisation à quai de la barge accidentée ont été les suivantes :

- Le pompage du nitrate de calcium contenu dans le compartiment où une voie d'eau avait été constatée en fin de soirée hier ; le pompage du fioul à l'avant du bateau par mesure de prévention ; ces opérations se sont achevées dans la nuit du 20 au 21 février.
- L'affrètement par le transporteur d'une nouvelle barge afin d'y transférer ce mercredi 22 février les volumes restants, aujourd'hui encore confinés au sein de la barge accidentée.

Conformément à ses engagements, le SIAAP a réalisé une série d'analyses des prélèvements effectués ce jour sur les sites de Triel, Meulan (9km en aval de Triel) et Gargenville (16km en aval). Les analyses faites ont permis de vérifier que les concentrations des nitrates restaient comprises entre 35 et 41 mg NO3/L, confirmant l'absence d'impact environnemental et en ligne avec les estimations. Le seuil du « bon état » de la Seine est fixé à 50 mg NO3/L.*

Contact presse : agence Grayling

Bertrand PAUL – 06 62 70 77 05

**Norme de qualité environnementale de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).*